

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire jeudi, le 19 décembre 2024 à 18 h 45.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin, conseiller formant quorum sous la présidence de M. le Maire Richard Forget.

Est également présent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 18 h .

2024.12.283

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 19 décembre 2024
 2. Autorisation donnée pour la signature d'une entente avec la MAMH, la Municipalité de Lantier et la SHQ dans le cadre du PHAQ
- Période de questions
3. Levée de la séance extraordinaire du conseil

2024.12.284

2. AUTORISATION DONNÉE POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MAMH, LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER ET LA SHQ DANS LE CADRE DU PHAQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier accepte les modifications apportées à la Convention de subvention pour le financement de projets d'habitation, telles que décrites dans l'avenant numéro 2;

ATTENDU QU'une entente doit être entérinée par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Lantier et la Société d'Habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du Programme d'Habitation Abordable Québec (PHAQ) pour le projet Morpho Bleu;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier confirme sa participation financière au projet par :

- La fourniture des bacs pour la collecte des matières résiduelles;
- Une exemption des taxes foncières et de services applicables aux bâtiments, le tout, pour une période de deux ans suivant la fin des travaux de construction;
- Sa participation au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction du projet Morpho Bleu à Lantier, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour l'ensemble des 28 unités de logement prévues au projet

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que le conseil nomme et autorise M. Richard Forget, maire et M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente en lien avec le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2024.12.285

3. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 18 h 50

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

